

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un du mois d'octobre à dix neuf, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints au Maire, Ollivier CLOT, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Sébastien COUTURIER, adjoint représenté par Franck GONNORD, maire,
PASCALE BOREL-TRESALLET, conseillère municipale représenté par Christian DUHAUT, adjoint au maire,
MARION ROBERT, conseillère municipale représenté par Gérard robert, adjoint au maire

Excusés :

Delphine ACHARD, conseillère municipale
Alain BOUCHÉ, conseiller municipal

1 Organisation des activités vacances 2016-2017

Contexte :

- Suite aux activités vacances de la Toussaint 2015 et de l'été 2016,
- Suite à une enquête auprès des familles qui à confirmer la demande

Proposition :

- Organiser 3 périodes d'activité vacances pour l'année scolaire 2016 / 2017 : aux vacances d'automne, de printemps et d'été
- Confier l'organisation de ces activités à VB Formation, la Motte Saint Martin,
- Permettre l'organisation éventuelle en partenariat avec d'autres communes ou associations environnantes.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Emplois saisonniers pour les activités vacances 2016-2017

Contexte :

- Pour l'animation des activités vacances, il est nécessaire d'embaucher du personnel saisonnier, en complément du personnel fourni par l'organisateur
- La fréquentation des activités vacances est estimée entre 12 et 25 enfants

Proposition :

- Créer deux postes d'emplois saisonnier pour répondre à ce besoin
- Le nombre de poste pourvus sera fonction de la fréquentation
- Ces postes, de catégorie C, seront rémunérés à l'équivalent du SMIC
- Autoriser le maire a effectuer l'ensemble des démarches

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Emploi complémentaire pour l'école

Contexte :

- Suite à l'augmentation de fréquentation de la cantine et du périscolaire en général nous avons besoin d'un agent supplémentaire pour le bon déroulement du service
- Pour la cantine nous avons mis en place un système de 2 services, le premier avec les petits, le second avec les grands.
- Pour l'animation de la garderie et des TAP, il est également nécessaire de mieux répartir les tâches entre les agents pour assumer la fréquentation (30 enfants au TAP)
- Les contraintes horaires font qu'il est difficile d'assurer l'ensemble des tâches avec 3 agents

Proposition :

- Créer un poste complémentaire à temps partiel pour répondre au besoin
- Ce poste est un poste qui peut concerner les fonctions d'animation des TAP, de surveillance cantine, d'ATSEM, autres fonctions liées à l'école...
- Ce poste sera un CDD, à temps partiel, 50 % maximum, lié à l'existence de la 3ème classe
- Ce poste, de catégorie C, sera rémunéré à l'équivalent du SMIC
- Autoriser le maire à effectuer l'ensemble des démarches

Vote : le conseil vote à 1 voix contre et 8 voix pour, et accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Rémunération des dimanches et jours fériés travaillés pour les emplois saisonniers

Contexte :

- Pour l'animation des activités vacances, les agents saisonniers sont amenés à travailler le dimanche ou des jours fériés
- Cela implique une rémunération spécifique

Proposition pour 2016/2017:

- Pour les agents saisonniers, rémunérer les heures des dimanches et jours fériés avec l'indemnité horaire pour travail le dimanche et jours fériés : 74 cts / heure

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus, Christian DUHAUT s'étant absenté pendant la délibération, et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Décision modificative du budget

5.1 Décision budgétaire modificative

Contexte :

En 2015, la Trésorerie s'est trompée en nous affectant des titres qui ne nous étaient en réalité pas destinés. Nous devons donc restituer cet argent.

Proposition :

Ajouter 3 500 € au compte 673 du budget communal

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

5.2 Décision budgétaire modificative

Contexte :

- Nous devons effectuer un virement vers le budget CCAS afin de pouvoir régler la convention avec l'ADPA. Nous n'avions pas allouer assez d'argent au moment du budget primitif.

Proposition :

- Ajouter 700 € au compte 6573 du budget CCAS

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5.3 Décisions Budgétaires modificatives

Contexte :

- Le budget 2016 inclut 200 000 euros au chapitre 012 « charges de personnels »
- Fin octobre nous avons dépensé 163 900 euros sur ce chapitre, soit 82 % (soit un peu moins que 10/12ème)
- D'ici la fin de l'année, nous avons des dépenses restante sur ce chapitre estimé à 36 000 euros, pour arriver à 210 000 euros :
 - ✓ Mois de novembre incluant les primes,
 - ✓ Emploi complémentaire,
 - ✓ Requalification d'un arrêt maladie en accident du travail : cette charge sera en partie compensée par l'assurance.

Proposition :

- Ajouter 15 000 € au chapitre 012 « charges de personnels »

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Subvention au CCAS

Contexte :

Une subvention de 2000 euros est prévue au budget communal 2016 pour le CCAS.

Proposition :

Verser au CCAS la subvention 2016 : 2000 euros

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à : 19h32

8 Informations

- Fin des travaux de rénovation de la garderie pendant les vacances de la Toussaint
- Les compteurs d'eau seront relevés à partir du 14 novembre
- Le chemin des vignes est une impasse depuis 1 semaine maintenant. Ceci est un test qui courra sur 3 mois.
- Exposition historique les 22 et 23 octobre
- Un des thèmes est Verdun
- Le 6 novembre 2016 à 17h00, « Contes à la clé », spectacle proposé par Art'Magnat

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine, Conseillère, Conseiller	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain, Conseiller	
CLOT Ollivier, Conseiller	
ROBERT Marion, Conseillère	
MEILLAND-REY Sylvie, Conseillère	
MOREL Roger, Conseiller	